

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 02 AVRIL 2024**

Date de convocation : 27 mars 2024

Date d'affichage : 27 mars 2024

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, M GAUDART Franck, Mme BOISSEAU-BRETECHER Cécile, M. DE ALMEIDA José, M. HADJ-SADI Yann, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, M. DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mme CHAPERON SOREL Isabelle, Mme PLISSON Annie-Claude, Mme GANDON Nathalie, M. DUMONT Pascal, Mme DE BARROS PEREIRA Ilda, Mr MASURE Frédéric, M MARCHAND Stéphane, Mme Sylvie DOSME, M. BIZEBARD Thierry, Mme BAZOGE Liliane, Mr CANVA Andrew

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration, Mme DORIZON LECOQ Véronique à Mme SELLEM Lucie, Mme IVART DUCHEMIN Cécile à Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile, M. BERVEILLER Daniel à M GAUDART Franck, Mme CUCINIELLO Jessica à M. DE ALMEIDA José,

Absent(s) : M. MARTINS Pedro

Nombre de votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril à 20 : 30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Lucie SELLEM, Maire,

Secrétaire : A été nommé secrétaire : Annie-Claude PLISSON

Approbation du PV du 05 février 2024 : **19 voix pour**

Mme SELLEM indique que la délibération concernant les Zones d'Accélération d'Energies Renouvelables est enlevée de l'ordre du jour et reportée au prochain CM afin de permettre une consultation publique.

Délibération n°24-004 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux Finances, à l'Urbanisme et au Patrimoine, Le Conseil municipal, prend acte de l'état annuel des indemnités perçues par les élus

Mme DOSME demande pourquoi Mr MARTINS Pedro est encore conseiller municipal alors qu'il ne vient jamais.

Mme SELLEM indique qu'il n'a pas de délégation, donc aucune indemnité mais qu'il n'a pas souhaité démissionner.

Délibération n°24-005 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux Finances, à l'Urbanisme et au Patrimoine, Le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, approuve le Compte Financier Unique de la commune

Délibération n°24-006 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux Finances, à l'Urbanisme et au Patrimoine, Le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, décide de l'affectation des résultats.

Délibération n°24-007 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux Finances, à l'Urbanisme et au Patrimoine, Le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, décide du maintien des taux des taxes directes locales

Mr BIZEBARD rappelle que les élus de l'opposition auraient préféré une hausse progressive des taux sur plusieurs années et non d'un coup comme l'an dernier. Il précise donc qu'ils voteront « pour » cette année car les taux sont maintenus.

Délibération n°24-008 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux Finances, à l'Urbanisme et au Patrimoine, Le Conseil municipal, par **18 voix POUR et 4 abstentions (BIZEBARD, DOSME, CANVA, BAZOGES)**, vote le budget primitif 2024

Mr BIZEBARD explique l'abstention des élus de l'opposition sur ce vote du budget. En 2023, l'abstention était essentiellement contre l'augmentation des impôts. La remarque pour cette année porte sur l'étonnement que le social ne soit pas augmenté.

Mr CANVA explique qu'il n'y a pas de défiance mais pas de confiance aveugle. Les élus de l'opposition n'ont pas été associés au montage de ce budget. Ils préfèrent donc s'abstenir car respectent le travail effectué.

Mme BOISSEAU BRETECHER justifie le maintien du budget du CCAS car peu de sollicitations d'aides financières tout comme l'ensemble des CCAS nationaux. Questionnement sur le non-recours des habitants en difficultés sociales. Un travail en cours avec les partenaires extérieurs. Constat que de nombreuses associations ne sollicitent pas le CCAS et versent en direct aux familles.

Mme DOSME indique avoir pris connaissance des garanties d'emprunt à fin 2023 et a constaté une différence par rapport à la garantie donnée en février 2023 pour le prêt ANTIN RESIDENCES, différence qui devrait être, à priori, comptabilisée d'ici fin 2024.

Délibération n°24-009 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal, par **22 voix**

POUR, vote les subventions aux associations pour 2024

Mr CANVA demande si des associations ont fait des demandes qui n'ont pas été satisfaites.

Mme PLISSON explique que l'AAV n'a pas été satisfaite car la commune ne conventionne plus à partir de cette année avec cette association. Également une association d'une radio essonniennne a fait une demande non satisfaite. En effet, la commune subventionne les associations qui s'investissent auprès des Castelgometziens et sur des manifestations communales.

Délibération n°24-010 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux Finances, à l'Urbanisme et au Patrimoine, Le Conseil municipal, par 22 voix POUR, approuve le rapport de la CLECT

Ouverture au public à 21H32

Reprise du conseil à 21H40

Délibération n°24-011 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal, par 22 voix POUR, approuve la demande de subvention faite dans le cadre du Fond Vert 2024 pour la réhabilitation rénovation et mises aux normes accessibilité PMR de l'école maternelle

Délibération n°24-012 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal, par 22 voix POUR, approuve la demande de subvention à la région dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux - programme 2024 pour la rénovation réhabilitation et mises aux normes accessibilité PMR de l'école maternelle

Délibération n°24-013 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal, par 22 voix POUR, approuve la signature d'une convention d'adhésion avec le Centre Interdépartemental de Gestion pour la mission de référent déontologue des élus locaux

Délibération n°24-014 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal, par 22 voix POUR, autorise le Maire à signer la convention de Fonds de concours entre la CPS et Gometz-le-Châtel pour le nouveau restaurant scolaire

Délibération n°24-015 Sur proposition de Monsieur Yann HADJ-SAAFI, Maire Adjoint au Cadre de vie, Action environnementale, Cours d'eau et Zones humides, Le Conseil municipal, prend acte du rapport 2022 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable

Délibération n°24-016 Sur proposition de Monsieur Pascal DUMONT, conseiller municipal délégué aux eaux pluviales et urbaines, assainissement, Le Conseil municipal, prend acte du rapport 2022 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement collectif

Délibération n°24-017 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal, par 22 voix POUR, approuve la modification du tableau des effectifs du personnel communal

Délibération n°24-018 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal, par 22 voix POUR, approuve le plan de formation des élus pour l'année 2024

Délibération n°24-019 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal, par 22 voix POUR, autorise le Maire à signer la convention relative à l'intervention d'un médecin pour une mission de médecine préventive avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne 2024-2027

Le conseil est clos à 22H10

Questions diverses

La séance est levée à 22H27

Le compte rendu de la séance a été affiché le 04 avril 2024 dans les vitrines devant la mairie, en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Gometz le Châtel, le 02 avril 2024

Le Maire,
Lucie SELLEM.

